


[ACCEUIL](#) | [INDUSTRIE DU TOURISME](#) | [SECTEUR CULTUREL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

À propos de nous

[▶ Notre mandat](#)
[▶ Biographies](#)
[▶ Accessibilité](#)
[▶ Déclaration sur les valeurs environnementales](#)
[▶ Planification et investissements ministériels](#)
[▶ Notre engagement en matière de service](#)

Organismes et attractions

[▶ Passeport Plaisirs](#)

La culture

[▶ Communautés autochtones](#)
[▶ L'archéologie](#)
[▶ Arts et artistes](#)
[▶ Secteur de la création](#)
[▶ Le patrimoine](#)
[▶ Les bibliothèques publiques de l'Ontario](#)
[▶ Planification culturel](#)
[▶ Les musées](#)

Le tourisme

[▶ Investir dans l'industrie du tourisme](#)
[▶ Tourisme axé sur les ressources](#)
[▶ Panneaux touristiques des routes de l'Ontario](#)
[▶ Régions touristique](#)

À propos du ministère


[IMPRIMER](#)

Ministère du tourisme et de la culture et secrétariat aux affaires des personnes âgées - Plan d'accessibilité (LPHO) 2010-2011

Introduction

[Mise à jour sur les réalisations relatives à l'accessibilité 2009-2010](#)
[Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle accessibles](#)
[Engagements relatifs à l'information et aux communications](#)
[Autres engagements relatifs à l'accessibilité](#)
[Loi\(s\), règlement\(s\) et politique\(s\) en cours de révision dans le but de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées](#)
[Glossaire](#)
[Renseignements](#)

Introduction

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) constitue la feuille de route pour rendre la province accessible d'ici 2025. En vertu de cette loi, des normes d'accessibilité sont établies et mises en œuvre en vue d'abolir les obstacles qui existent dans les principaux aspects de la vie quotidienne.

Ces normes amélioreront l'accessibilité des personnes handicapées dans les secteurs des services à la clientèle, de l'information et des communications, de l'emploi, du transport et du milieu bâti.

Le gouvernement de l'Ontario se prépare à prendre les devants pour faire de l'Ontario une province accessible. En 2010, il a été le premier organisme public à présenter son rapport de conformité à la première norme, soit les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (NASC) (Règlement de l'Ontario 429/07).

Au fur et à mesure de l'élaboration des autres normes en vertu de la LAPHO, le gouvernement de l'Ontario continue de respecter le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et de remplir les obligations énoncées dans la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

Chaque année, le gouvernement de l'Ontario définit la façon de prévenir, de repérer et d'éliminer les obstacles par l'entremise des plans d'accessibilité annuels exigés par la LPHO.

Le 15 décembre 2009, les anciens ministères de la Culture et du Tourisme ont attesté séparément leur conformité à la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle de la LAPHO. Le ministère de la Culture a également attesté de la conformité du Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario.

En janvier 2010, l'ancien ministère du Tourisme et l'ancien ministère de la Culture ont été fusionnés en un seul ministère du Tourisme et de la Culture. Le présent Plan d'accessibilité 2010-2011 incorpore les réalisations distinctes des anciens ministères avant cette fusion et établit les engagements du ministère maintenant fusionné.

Depuis janvier 2010, le ministère du Tourisme et de la Culture continue de faire progresser les objectifs stratégiques du gouvernement de l'Ontario en matière d'accessibilité :

- Travailler avec les ministères partenaires et les représentants des intéressés afin de se préparer à la

► Recherche touristiques
Financement et prix ▼
► Financement
► Subventions de fonctionnement
► Prix
► Autres mesures de soutien
Salle de lecture virtuelle >

conformité aux prochaines normes d'accessibilité;

- Appuyer le développement d'une culture d'inclusion au ministère en offrant à son personnel et aux fournisseurs de services de la formation au sujet de l'accessibilité des services à la clientèle;
- Ancrer son engagement envers la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la fonction publique de l'Ontario dans les activités du ministère en mettant en place une stratégie de communication coordonnée et en ajoutant des modules de formation sur l'accessibilité des services à la clientèle dans le cadre de l'orientation et de l'intégration de tout nouveau membre du personnel;
- Améliorer sa capacité à accueillir des membres du personnel et des clients handicapés à ses attractions culturelles.

Mise à jour sur les réalisations relatives à l'accessibilité 2009-2010

- En 2009-2010, l'ensemble du personnel du ministère a terminé une formation sur l'accessibilité pour les services à la clientèle grâce aux modules en ligne intitulés « *May I Help You? Welcoming Persons with Disabilities* » et « *May I Help You? Supplementary: Ten Things You Need to Know* ».
- Tout le personnel cadre du ministère a également terminé le module de formation intitulé « *ODA: Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities* ».
- Les fournisseurs de services indépendants de l'ancien ministère du Tourisme ont achevé le module « *May I Help You?* » [parties 1 et 2].
- Tous les avocats-conseils du secteur privé, retenus pour leurs services juridiques par le ministère du Procureur général aux anciens ministères de la Culture et du Tourisme, ont reçu une formation sur l'accessibilité des services à la clientèle avant le 31 décembre 2009.
- Les deux ministères ont mis en place un processus accessible de rétroaction relativement aux services à la clientèle et en ont fait l'annonce par le truchement des deux sites Web distincts des ministères de la Culture et du Tourisme.
- En 2009, le mécanisme de rétroaction a été mis en œuvre dans le cadre d'un essai pilote de six mois par l'intermédiaire du Bureau du sous-ministre adjoint. À ce jour, aucune rétroaction des clients sur l'accessibilité des services n'a été enregistrée.
- Dans le cadre de leur conformité à la Norme pour les services à la clientèle de la LAPHO, les deux ministères ont également mis en place un protocole relatif à la perturbation des services, qui a été élaboré et établi dans l'ensemble des ministères du Tourisme, des Affaires civiques et de l'Immigration, et de la Culture. Les employés et cadres ont été informés au sujet du protocole au moyen d'une note de service de la part du directeur général de l'administration.
- En décembre 2009, le ministère a mis en œuvre la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la Fonction publique de l'Ontario et a fait part de son engagement à l'ensemble du personnel dans une lettre signée du sous-ministre ainsi que dans le cadre de réunions d'information au sein des directions.
- En 2009, les attractions touristiques du ministère du Tourisme, les parcs historiques de la Huronie et le parc historique du Fort William, ont continué d'appliquer leur politique d'admission sans frais des accompagnateurs de visiteurs handicapés.
- En 2009-2010, le parc historique du Fort William a également entrepris des améliorations aux immobilisations permettant ainsi d'accroître l'accessibilité des attractions touristiques pour les visiteurs handicapés, notamment :
 - Augmentation du nombre de panneaux de signalisation visant à mettre en évidence les aires de stationnement accessibles. [juillet 2010]
 - Élargissement des entrées de porte du restaurant afin d'accueillir les visiteurs qui utilisent des aides à la mobilité.
 - Installation au parc historique du Fort William d'un comptoir-bureau à une hauteur adaptée afin que les questionnaires visant à recueillir les commentaires au sujet des services à la clientèle puissent être aisément remplis. [mai 2010]
 - Installation d'une allée pavée au parc historique du Fort William afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées entre le stationnement et l'amphithéâtre. [juin 2010]
- En 2009-2010, les parcs historiques de la Huronie ont respecté leurs engagements en matière d'accessibilité permettant ainsi d'accroître la capacité des personnes handicapées d'obtenir des renseignements et de communiquer avec le personnel afin de mieux profiter des attractions touristiques.
- Par exemple :
 - Les sites Web de Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons et du Havre de la découverte ont été mis à jour afin de respecter les exigences actuelles en matière d'accessibilité.
 - Les parcs historiques de la Huronie ont fait l'acquisition d'un scooter électrique au Havre de la découverte à l'intention des visiteurs ayant une incapacité motrice pour faciliter leurs déplacements et afin qu'ils puissent profiter des attractions touristiques.
 - Les parcs historiques de la Huronie ont terminé l'installation de fontaines à boire accessibles au Centre d'éducation de Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons.

- En 2009-2010, le personnel de la Division des affaires culturelles a reçu une formation sur la façon de planifier et de mener des réunions accessibles dans le cadre des réunions régulières des directions.
- Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario a terminé une formation à l'intention de tout le personnel concernant l'accessibilité des services à la clientèle et offert des conférences midi au sujet de questions de santé mentale en milieu de travail.

Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle accessibles

Les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07) sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008. Tous les ministères de l'Ontario devaient se conformer au Règlement au plus tard le 1er janvier 2010.

En janvier 2010, la fonction publique de l'Ontario (FPO) a été le premier organisme public à déposer son rapport de conformité à la LAPHO auprès de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Pour qu'ils continuent à se conformer aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, il est crucial que les ministères tiennent compte de l'accessibilité dans le cadre de leur processus de planification et d'élaboration de programmes et de politiques.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement : Permanent

Offrir à l'ensemble du personnel du ministère du Tourisme et de la Culture une formation sur l'accessibilité des services à la clientèle grâce aux modules en ligne intitulés « *May I Help You? Welcoming Customers with Disability* » et « *May I Help You? Supplementary: Ten Things You Need to Know* » [parties 1 et 2] dans les trois premiers mois après avoir commencé à travailler auprès du ministère.

Tout nouveau membre du personnel du ministère du Tourisme et de la Culture recevra une formation sur l'accessibilité des services à la clientèle dans le cadre de son orientation et intégration afin d'être en mesure d'offrir des services à la clientèle accessibles et d'interagir avec les clients ou les collègues de la fonction publique de l'Ontario qui pourraient avoir une incapacité.

Revoir les communications du ministère à propos de sa volonté à recevoir une rétroaction des clients sur l'accessibilité des services et veiller à ce que le ministère offre des possibilités de rétroaction au sujet de ses services dans toutes ses communications publiques aux clients, le cas échéant.

Mesures adoptées :

- Les gestionnaires incluront un engagement selon lequel tout le personnel recevra une formation sur l'accessibilité des services à la clientèle dans leurs plans 2010-2011 sur l'amélioration du rendement et l'apprentissage.
- Les cadres rempliront un journal de bord sur la formation du personnel pour s'assurer que tous les employés terminent les parties 1 et 2 du module intitulé « *May I Help You? Supplementary: Ten Things You Need to Know* ».
- Le journal de bord des cadres sera soumis en décembre 2010 à l'Équipe des initiatives ministérielles de l'Unité des politiques du tourisme dans le but de venir en appui à l'attestation annuelle du sous-ministre relativement à la conformité du ministère à la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).
- Les nouveaux employés du ministère ou ceux qui n'auront pas déjà terminé le module de formation en ligne incluront les modules d'apprentissage électronique dans leurs plans d'apprentissage et les termineront dans les trois mois suivant leur arrivée au ministère.

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Nouveau et permanent

- Accroître la capacité du ministère à offrir des services accessibles aux clients et aux collègues ayant diverses incapacités.
- Tenir toutes les réunions du ministère du Tourisme et de la Culture dans des endroits accessibles, lorsque ceux-ci sont disponibles, et former tout le personnel afin qu'il soit en mesure de planifier et de mener des réunions accessibles.

Mesures adoptées :

- Utiliser des vidéos du Bureau de la diversité à l'occasion des réunions des unités afin d'enseigner au personnel comment préparer des documents sources accessibles.
- Accroître la disponibilité au ministère des appareils fonctionnels (p. ex., les téléscripteurs ou ATS) et offrir, par l'intermédiaire de la Division du développement, une formation d'appoint au personnel des Services communs de l'Ontario (SCO), des attractions touristiques et du ministère du Tourisme et de la Culture.
- Former tout le personnel à l'occasion des réunions des unités ou des directions dans le but de planifier et de mettre en œuvre des réunions ainsi que des événements accessibles.
- Obtenir deux licences d'utilisation du logiciel Adobe 9 afin d'aider à la préparation de documents à l'intention du public dans un format PDF accessible.
- Tester et, au besoin, améliorer les caractéristiques d'accessibilité des sites Web actualisés du ministère du Tourisme et de la Culture. [hiver 2010-2011]
- Former les gestionnaires, superviseurs et employés du ministère afin qu'ils utilisent l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion dans le but de déterminer et d'éliminer tout obstacle à la communication pouvant se présenter lorsque le ministère effectue la création, la vérification et la modification des plans et produits actuels de communication. [hiver 2010-2011— permanent]

Calendrier de mise en œuvre : Activité continue au cours de l'année 2010-2011

Engagements relatifs à l'information et aux communications

L'information et les modes de communication sont des éléments essentiels de la prestation de nombreux programmes et services gouvernementaux au public. Il est essentiel que nous dispensions les mêmes services de qualité à toute la population de la province.

En prévision de l'entrée en vigueur des Normes relatives à l'information et aux communications, le gouvernement de l'Ontario cherche constamment des façons de prévenir et d'éliminer les obstacles pour les personnes handicapées dans le cadre de ses activités visant à préparer, se procurer, fournir, recevoir ou distribuer de l'information et des communications au public.

Secteur d'intérêt : Information et communications

- En 2009-2010, la Direction des communications du ministère du Tourisme et de la Culture n'a reçu aucune demande de publications ministérielles sur support de substitution. Cependant, toute demande serait traitée au cas par cas et en collaboration avec la personne concernée.
- En 2009-2010, les sites Web des parcs historiques de la Huronie ont fait l'objet d'un nouveau développement afin d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées.

Engagements :

- Améliorer la capacité des clients et des collègues de la FPO qui sont sourds, devenus sourds ou malentendants à communiquer avec le ministère par l'intermédiaire de ses points de services au Bureau du sous-ministre adjoint, au Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario, aux biens immobiliers du parc historique du Fort William et à l'Unité des politiques du tourisme de la Division des politiques et du développement du tourisme.
- Veiller à ce que les sites actualisés Internet et intranet du ministère soient accessibles aux personnes ayant diverses incapacités et conformes aux Lignes directrices de la FPO en matière d'accessibilité.
- Offrir de la formation au personnel du ministère du Tourisme et de la Culture au sujet de la façon de créer des documents sources, courriels et autres formes accessibles de communication interne et externe.

Mesures adoptées :

- Afin d'améliorer l'accessibilité des programmes et des services du ministère du Tourisme et de la Culture pour les clients et le personnel du ministère qui utilisent un ATS (téléscripteur) au lieu du téléphone pour communiquer, le ministère installera, en 2010-2011, des ATS supplémentaires et en communiquera la disponibilité à l'ensemble de son personnel et de sa clientèle.
- Une formation d'appoint sur l'utilisation d'un ATS sera offerte au cours de l'automne et de l'hiver 2010 au personnel du ministère chargé de la prestation des services à la clientèle à ses points de services au Bureau du sous-ministre adjoint, au Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario et à l'Unité des politiques de la Division des politiques et du développement du tourisme.
- Une formation sur l'utilisation d'un ATS sera également offerte à tout le personnel de la réception et de l'accueil du parc historique du Fort William.
- En 2010-2011, le ministère terminera l'actualisation de son site Web destiné au public afin de respecter les Lignes directrices de la FPO en matière d'accessibilité. Le nouveau site Web sera lancé

au cours de l'hiver 2010-2011.

- En 2010-2011, le ministère continuera de veiller à ce que toutes ses publications soient affichées en formats accessibles sur son site Web destiné au public.

Calendrier de mise en œuvre : Octobre 2010 à octobre 2011

Autres engagements relatifs à l'accessibilité

En prévision de l'entrée en vigueur des prochaines normes en cours d'élaboration en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), le gouvernement de l'Ontario a prévu la mise en œuvre de plusieurs initiatives pour la fonction publique, notamment dans les secteurs suivants : transport, emploi et milieu bâti. Il vise ainsi à faciliter les déplacements des personnes handicapées en Ontario, à assurer l'accessibilité des personnes handicapées à toutes les étapes d'un emploi et à éliminer les obstacles dans les immeubles. Un grand nombre des initiatives prévues pour la fonction publique en 2010-2011 ont pour but d'aider les ministères à se préparer à se conformer aux prochaines normes qui entreront en vigueur.

Secteur d'intérêt : Environnement bâti

Engagement : Permanent

En collaboration avec la Direction des installations et la Société immobilière de l'Ontario (SIO), le ministère du Tourisme et de la Culture continuera d'examiner l'accessibilité de ses lieux de travail et déploiera les efforts nécessaires pour apporter des améliorations en matière d'accessibilité dans le processus de planification des déménagements ou des rénovations importantes en 2010-2011.

Mesures adoptées :

- La Direction des installations et la SIO continueront de déterminer et d'éliminer tout obstacle à l'accessibilité dans les lieux de travail du ministère du Tourisme et de la Culture.

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

Calendrier de mise en œuvre : Octobre 2010 à octobre 2011

Secteur d'intérêt : Environnement bâti

Engagement : Permanent

Mesures adoptées :

- Les améliorations à l'accessibilité physique qui sont prévues en 2010-2011 aux biens immobiliers du parc historique du Fort William sont, notamment, les suivantes :
- Nouveau stationnement public avec une disponibilité accrue d'aires de stationnement accessible pour les personnes handicapées;
- Améliorations au drainage de la place de la ferme aux biens immobiliers du parc historique du Fort William pour en améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite ou vivant avec une perte de vision;
- Phase 1 d'un projet de construction afin d'installer des portes faciles d'accès à l'aire d'accueil des visiteurs, aux restaurants sur les lieux, au théâtre et à la boutique de cadeaux pour améliorer l'accessibilité de l'attraction touristique par les personnes handicapées.

Mise en application : Octobre 2010 à octobre 2011

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Permanent

Le ministère continuera à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacles possibles dans les processus, pratiques et politiques d'emploi ou dans les outils pour les personnes handicapées.

Mesures adoptées :

- Dans le cadre du processus d'embauche, le ministère informera le public que des mesures d'adaptation sont offertes sur demande et que celles-ci sont offertes à l'ensemble des candidates et des candidats tout au long du processus d'embauche.
- Les offres d'emploi feront l'objet d'un examen afin d'y déceler et éliminer tout obstacle à l'accessibilité. RH Ontario a fourni aux cadres des directives afin de les aider dans la préparation d'offres d'emploi accessibles. Tous les cadres et les superviseurs auront accès à ces directives.
- Les offres d'emploi seront acheminées au Réseau de la FPO pour les personnes handicapées, lequel défend les intérêts des personnes handicapées au sein de la FPO.
- RH continuera d'élargir la portée du Programme de mentorat en matière de diversité, avec la participation du sous-ministre. Ce programme augmentera les possibilités de perfectionnement

professionnel offertes aux employés handicapés du ministère du Tourisme et de la Culture en tant que groupe sous-représenté au sein de la FPO.

- En 2010-2011, les cadres et les employés recevront une formation relative à l'élaboration de plans d'aménagement.

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Permanent

Continuer à accroître l'accessibilité dans les processus d'approvisionnement du ministère afin d'augmenter les possibilités d'intégrer les caractéristiques d'accessibilité dans ses achats.

Mesures adoptées :

Les formulations d'usage lorsque l'accessibilité doit être prise en considération dans l'achat de produits et de services auprès de fournisseurs indépendants seront incluses dans les demandes de propositions du ministère et dans tout nouveau marché de services.

Le personnel sera encouragé à utiliser l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion comme l'un des éléments à employer dans l'élaboration des demandes de proposition du ministère.

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

Loi(s), règlement(s) et politique(s) en cours de révision dans le but de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées

Dans le cadre de l'engagement qu'il a pris d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées, le gouvernement de l'Ontario continuera à réviser toutes les nouvelles mesures législatives et les politiques en voie d'élaboration afin de repérer et d'éliminer tout obstacle.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement :

- Le ministère du Tourisme et de la Culture utilisera l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion du Bureau de la diversité de la fonction publique de l'Ontario dans le cadre de l'examen de son Programme de subventions de fonctionnement aux bibliothèques publiques.
- Le ministère utilisera également l'outil afin d'évaluer et, le cas échéant, de modifier tout nouveau programme offert en 2010-2011.

Mesures adoptées :

- Le ministère du Tourisme et de la Culture signera un protocole d'entente avec le Bureau de la diversité dans le but d'utiliser l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion dans le cadre de son examen du Programme de subventions de fonctionnement aux bibliothèques publiques.

Calendrier de mise en œuvre : Automne-hiver 2010-2011

Secteur d'intérêt : Nouvelles mesures législatives et réglementaires

- Le ministère du Tourisme et de la Culture n'a rédigé aucune nouvelle mesure législative ou réglementaire au cours de la période de rapport (octobre 2009-2010). Cependant, le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario a élaboré la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*. Le ministre délégué aux Affaires des personnes âgées est chargé de l'application de cette loi.
- Les Normes et lignes directrices relatives à la conservation des biens à valeur patrimoniale de l'Ontario, adoptées en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* en avril 2010, ont incorporé une exigence visant à « équilibrer les besoins en matière d'accessibilité avec le besoin de conserver la valeur patrimoniale culturelle des biens patrimoniaux provinciaux, et l'objectif de fournir le plus haut niveau d'accessibilité avec le plus faible niveau de répercussions sur les attributs patrimoniaux du bien ». Cet énoncé reflète le double engagement du ministère à accroître l'accessibilité aux personnes handicapées et à préserver le patrimoine.

Glossaire

Appareils et accessoires fonctionnels – Matériel utilisé par une personne handicapée pour surmonter les obstacles (p. ex., un fauteuil roulant, un triporteur, un ATS ou une tablette électronique).

ASL (American Sign Language) – Langue des signes utilisée par les personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes.

- ATS** – Dispositif de télécommunication utilisé par les personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes qui ont une incapacité liée à la parole.
- Barrière** – Obstacle physique ou comportemental à la pleine participation des personnes handicapées à la vie communautaire de la province.
- Documents accessibles en format PDF** – Document électronique sécurisé accessible aux personnes qui utilisent un logiciel de revue d'écran pour accéder aux publications en ligne.
- LSQ (Langue des signes québécoise)** – Langue des signes utilisée par les francophones qui sont sourds, devenus sourds ou malentendants au Québec et ailleurs au Canada.
- Outil d'évaluation en matière d'inclusion** – Processus politique utilisé par la fonction publique de l'Ontario pour évaluer l'accessibilité des nouvelles politiques et des nouveaux programmes.
- Sourd** – Personne ayant une déficience auditive qui s'identifie comme étant « culturellement » sourde et dont la langue d'usage est l'ASL ou la LSQ.

Renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère.

Veuillez communiquer avec :

Cherith R. Muir, conseillère spéciale
Diversité, accessibilité et excellence des services
Unité des politiques du tourisme
Ministère du Tourisme et de la Culture
Édifice Hearst, 10e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 2E1

Renseignements généraux : 416 212-8005

Numéro ATS : 416 325-5170

Sans frais : 1 866 454-0049

Courriel : cherith.muir@ontario.ca

Site Web du ministère : www.tourism.gov.on.ca/french/index.html

Rendez-vous sur le portail [Accessibilité Ontario](#) du [ministère des Services sociaux et communautaires](#). Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 1 800 668-9938
ATS : 1 800 268-7095

ISSN 1925-234X [Imprimé]
ISSN 1925-2358 [En ligne]